

L'ACTION ANTIMINES AU SENEGAL

Premier séminaire des Acteurs Africains
Francophones de l'Action contre les Mines

Cotonou, 20 octobre 2008

CONTEXTE



1. Depuis 1982, le Sénégal fait face, en Casamance, à un conflit armé de faible intensité mené par le Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance (MFDC) qui a pour objet l'indépendance de la région par rapport au Sénégal. En raison de ce conflit, et surtout après 1997, la Casamance connaît un sérieux problème de contamination par mines.



Cette contamination par mines affecte considérablement le développement économique de la Casamance et notamment les secteurs de l'agriculture, de la pêche du transport des marchandises et du tourisme ; elle affecte également le commerce entre le Sénégal et la Guinée Bissau.



- Dès 1999, après l'entrée en vigueur de la Convention, le Sénégal a mis en place une Commission nationale pour la mise en oeuvre de la Convention d'Ottawa mais n'a pu envisager la mise en place d'un programme de déminage car le conflit casamançais a justement redoublé d'intensité durant ces années.

- Depuis le dernier accord de cessez-le-feu signé entre les parties le 31 décembre 2004, on a observé une accalmie générale dans toute la région de Casamance et une relative absence d'hostilité armée entre les parties, sans toutefois que les groupes armés du MFDC abandonnent leurs bases.

- Cette nouvelle situation s'est révélée propice à la mise en œuvre des préparatifs du programme d'action antimines et le Gouvernement du Sénégal a fait tout ce qui était en son pouvoir pour mettre en place les structures nécessaires à la conduite de ce programme pour permettre un démarrage rapide des activités de déminage et tenter ainsi de respecter les obligations prévues dans le cadre de la Convention

- Adoption d'un cadre législatif et réglementaire:
 - Loi portant interdiction des mines antipersonnel;
 - Décret portant création de la Commission Nationale;
 - Décret portant création du Centre National d'Action Antimines

ETUDE D'IMPACT



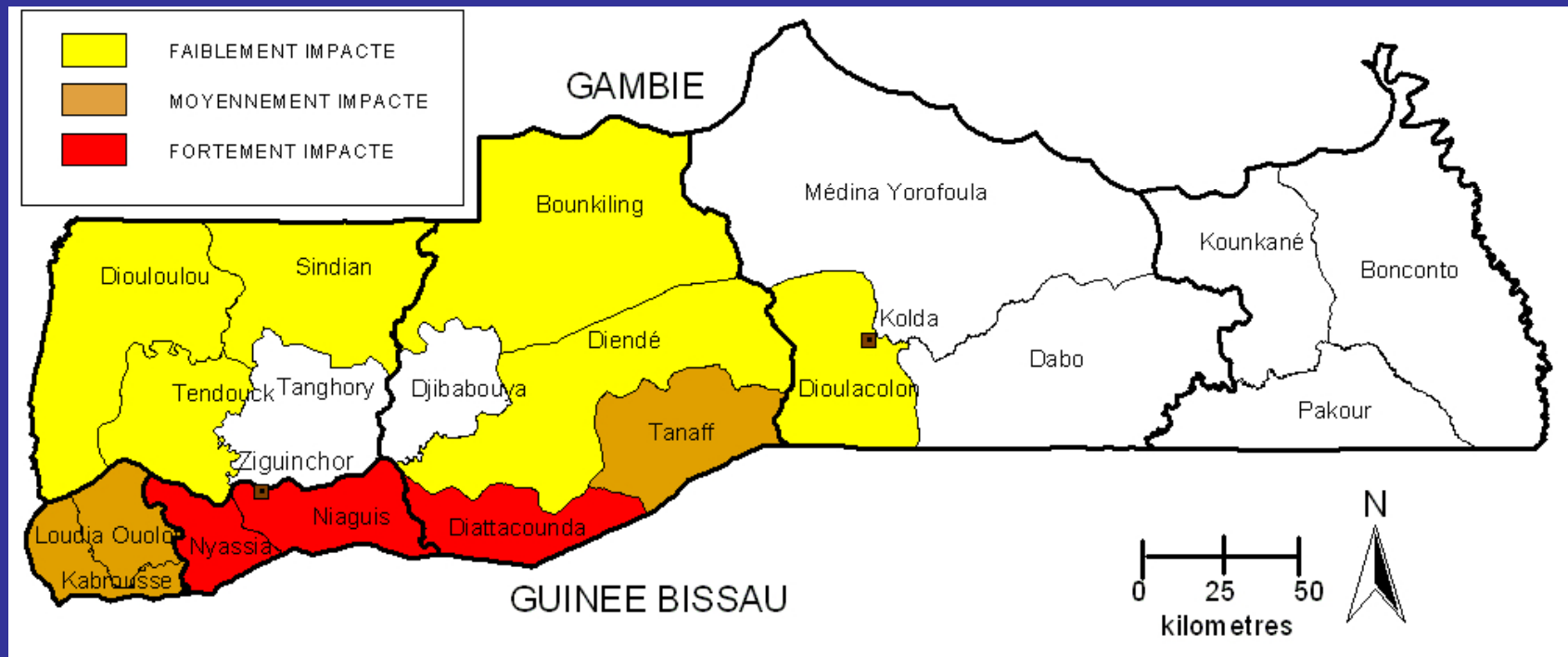
Une étude d'urgence sur l'impact des mines a été menée, d'octobre 2005 à mars 2006, sur financement du Canada.

Elle a permis d'identifier les localités minées ou suspectes et de se faire une idée sur l'impact socio-économique de cette contamination. 93 localités sur les 251 visitées sont suspectées d'être minées.

Toutefois, du fait de problèmes récurrents de sécurité, toutes les localités concernées n'ont pu être visitées.



- Au regard de l'étude, les zones les plus suspectes d'être minées sont localisées entre le fleuve Casamance et la frontière avec la Guinée-Bissau.





PROGRAMME DE LUTTE ANTIMINES

En raison du caractère sensible des opérations de déminage dans la région naturelle de Casamance, le Gouvernement du Sénégal a décidé de mettre en place un programme à caractère civil, neutre et humanitaire qui opérera en étroite association avec toutes les parties.

PROJET PILOTE DE DEMINAGE

- Exécuté par l'ONG Handicap International, sous la supervision du CNAMS, il a été financé par les USA (acquisition du matériel et des équipements, formation) et la Belgique (conduite des opérations sur le terrain).
- Ce projet sera poursuivi jusqu'en mai 2009 grâce à un financement France/Allemagne

- Un projet financé par l'Union européenne prendra le relais et permettra la poursuite des activités de déminage sur une période de 3 ans.
- Au terme de la Stratégie nationale qui a été élaborée, le Sénégal prévoit l'achèvement de son programme en décembre 2015.



Merci de votre attention